

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-04-16-13 | Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Proposition de commissaires titulaires et suppléants à la Métropole Rouen Normandie
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Codes général des impôts, il est institué une Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers et donne un avis en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers. Son rôle est consultatif.

Le renouvellement des membres du conseil de la Métropole, implique de proposer une nouvelle liste de commissaires susceptibles de siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général des impôts, notamment les articles 1609 nonies C, 1650 et 1650 A,

Considérant que :

- La commission intercommunale des impôts directs est composée de 11 membres :
 - Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué)
 - 10 Commissaires.
- La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Les commissaires doivent :
 - Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
 - Être âgées de 18 ans révolus
 - Jouir de leurs droits civils
 - Être familiarisées avec les circonstances locales
 - Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
 - Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.
- Il convient donc de fixer une liste de 4 noms parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques pourra choisir pour composer la Commission intercommunale des impôts directs.
- Conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts, la présente liste doit être établie sur proposition des communes membres de la Métropole.

Décide :

- De désigner les personnes qualifiées suivantes pour siéger en tant que commissaire titulaire et suppléant à la CIID de la Métropole Rouen Normandie.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Fanny Besnard	Bénédicte Maeght
Anne-Claire Charlet	Benjamin Fierens

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142977-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026